



COMITÉ DE LA SÉCURITÉ ALIMENTAIRE MONDIALE

Trente-septième session

Rome, 17-22 octobre 2011

Point VI

CONSULTATION, AU SEIN DU COMITÉ DE LA SÉCURITÉ ALIMENTAIRE MONDIALE, SUR DES PRINCIPES DESTINÉS À PROMOUVOIR UN INVESTISSEMENT AGRICOLE RESPONSABLE

Table des matières

	Paragraphes
I. INTRODUCTION	1 - 7
II. PROCESSUS PROPOSÉ	8 - 13
ÉTAPE 1: RECENSER LES PROCESSUS ET INITIATIVES EXISTANTS ET LES PROGRÈS RÉALISÉS EN MATIÈRE D'INVESTISSEMENT AGRICOLE RESPONSABLE	8 - 10
ÉTAPE 2: PROCESSUS DE CONSULTATION DU CSA SUR DES PRINCIPES DESTINÉS À PROMOUVOIR UN INVESTISSEMENT AGRICOLE RESPONSABLE	11 - 13
III. BUDGET	14 - 15

Le tirage du présent document est limité pour réduire au maximum l'impact des méthodes de travail de la FAO sur l'environnement et contribuer à la neutralité climatique. Les délégués et observateurs sont priés d'apporter leur exemplaire personnel en séance et de ne pas demander de copies supplémentaires. La plupart des documents de réunion du CSA sont disponibles sur l'internet, à l'adresse www.fao.org/cfs. Les documents seront remis aux délégués sous forme électronique au moment de l'inscription.

Le présent document a été établi à la demande du bureau du Vice-président du Comité de la sécurité alimentaire mondiale (CSA), qui a engagé des consultations informelles avec les principaux intéressés et pris en compte les observations formulées à l'occasion de réunions conjointes du Bureau et du Groupe consultatif et de réunions du comité directeur du Groupe d'experts de haut niveau sur la sécurité alimentaire. Il a été approuvé par le Bureau du CSA le 26 mai 2011. En juillet 2011, un groupe de travail à composition non limitée a réfléchi aux modalités de mise en œuvre de la proposition, mais ses conclusions ne figurent pas dans le présent document. Les propositions énoncées ci-après, au sujet de la consultation qui se tiendra au sein du CSA, après sa trente-septième session en plénière en octobre 2011, et après l'adoption des Directives volontaires pour une gouvernance responsable des régimes fonciers applicables aux terres, aux pêches et aux forêts, n'ont aucun caractère obligatoire. Elles sont présentées à titre d'information.

Le Comité est invité à:

- lancer au sein du CSA un processus de consultation qui rassemble l'ensemble des parties prenantes, en vue de la mise au point, sous la conduite du bureau du CSA, avec l'assistance du secrétariat conjoint, en étroite collaboration avec le Groupe consultatif et avec toutes les parties concernées, de principes destinés à promouvoir un investissement agricole responsable et qui renforcent la sécurité alimentaire et la nutrition; le processus viserait également à recueillir une large adhésion à ces principes, qui seront ensuite soumis à l'examen du CSA.
- garder à l'esprit que la première étape du processus de consultation participatif sera de trouver un accord sur le champ d'application, le but, les destinataires visés et la structure de ces principes ainsi que sur l'organisation de la consultation, compte tenu des cadres existants, notamment les Principes pour des investissements agricoles responsables et respectueux des droits, des moyens d'existence et des ressources élaborés par la FAO, le Fonds international de développement agricole (FIDA), la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED) et la Banque mondiale, et compte tenu de la nécessité d'assurer une véritable cohérence et d'éviter les doubles emplois avec les Directives volontaires qui devraient être approuvées avant le début de la consultation sur les principes destinés à promouvoir un investissement agricole responsable.

I. INTRODUCTION

1. Le regain d'intérêt mondial pour l'investissement dans l'agriculture depuis la crise alimentaire de 2008 a des incidences profondes sur la sécurité alimentaire et la nutrition mondiales. Ainsi, les acquisitions à grande échelle de terres agricoles par des investisseurs, étrangers ou non, soulèvent dans les pays riches en ressources naturelles où la gouvernance foncière laisse à désirer des questions économiques, institutionnelles et éthiques complexes quant à la sécurité alimentaire, à la réduction de la pauvreté et aux objectifs de développement rural. Diverses parties prenantes ont affirmé qu'il fallait énoncer des principes, des lignes directrices et

même des codes de conduite pour orienter ces investissements, et elles ont demandé que soit institué un cadre ou un plan international qui permette de faire appliquer ces principes. De l'avis général, il est urgent de prendre des mesures car la situation sur le terrain se détériore rapidement.

2. À sa trente-sixième session, tenue en octobre 2010, le Comité de la sécurité alimentaire mondiale (CSA) a décidé de lancer un processus participatif de réflexion, au sein du CSA, sur des principes destinés à promouvoir un investissement responsable dans le secteur agricole, tout en notant que des Principes pour des investissements agricoles responsables et respectueux des droits, des moyens d'existence et des ressources étaient déjà en cours d'élaboration à l'initiative de la FAO, du FIDA, de la CNUCED et de la Banque mondiale. Le 13 décembre 2010, le Bureau du CSA a chargé son vice-président, Hugo Verbist, de tenir des consultations informelles à l'issue desquelles serait présentée une feuille de route décrivant ce vaste processus de consultation.

3. Des contributions ont été reçues, notamment de la France, de l'Allemagne, du Japon, du Brésil, de la Suisse, de la FAO, de la Banque mondiale, d'Oxfam, d'Action Aid International, du Comité international de planification des ONG/OSC (CIP), du Réseau des organisations paysannes et de producteurs de l'Afrique de l'Ouest, du Mouvement international de la jeunesse agricole et rurale catholique, de la Coalition internationale pour l'accès à la terre et du Réseau international agroalimentaire. Les observations formulées lors de réunions du Bureau et du groupe consultatif et lors de réunions du Comité directeur du Groupe d'experts de haut niveau sur la sécurité alimentaire et la nutrition ont également été prises en compte. Le processus proposé à l'issue de ces travaux a été adopté par le Bureau le 26 mai 2011. Le présent document a été établi à partir du document approuvé par le Bureau.

4. Il a été convenu que ce processus devrait viser à apporter aux gouvernements, aux organisations internationales et aux autres parties prenantes des orientations en matière de politiques et qu'il devrait tendre vers une compréhension commune des mesures à prendre pour que les investissements dans le secteur agricole aient des incidences positives (ou tout au moins aucune incidence) sur la sécurité alimentaire et la nutrition. De plus, pour que la consultation intègre réellement toutes les parties intéressées et afin de recueillir une large adhésion, elle doit tenir compte des Principes pour des investissements agricoles responsables et respectueux des droits, des moyens d'existence et des ressources ainsi que d'autres principes connexes élaborés par d'autres institutions.

5. Cette vaste consultation au sein du CSA devrait être lancée après la trente-septième session du Comité et après l'adoption des Directives volontaires pour une gouvernance responsable des régimes fonciers applicables aux terres, aux pêches et aux forêts, qui auront une incidence sur la teneur et l'étendue de la consultation et, partant, sur son coût. Contrairement aux Directives volontaires pour une gouvernance responsable des régimes fonciers applicables aux terres, aux pêches et aux forêts, aucune décision n'a été prise quant à la procédure d'approbation officielle de ces principes, à savoir si la plénière doit y souscrire, les approuver ou les appuyer de quelque autre manière en 2012.

6. Il conviendra peut-être de réfléchir à un nouveau nom pour les principes qui seront énoncés à l'issue de la consultation, afin d'éviter toute confusion entre ceux-ci et les Principes pour des investissements agricoles responsables et respectueux des droits, des moyens d'existence et des ressources.

7. Un séminaire informel sera organisé afin de rendre compte, dans les grandes lignes, des progrès réalisés à l'ensemble des représentants permanents et aux autres parties prenantes.

II. PROCESSUS PROPOSÉ

Étape 1: Recenser les processus et initiatives existants et les progrès réalisés en matière d'investissement agricole responsable

- Suivre, au sein du CSA et à l'extérieur, les progrès en matière d'investissement agricole responsable, ainsi que les processus et les initiatives en cours qui pourraient contribuer à la consultation dans le contexte du CSA (voir l'étape 2). Le Bureau du CSA établira un groupe de travail à composition non limitée sur l'investissement agricole responsable, qui s'emploiera, avec la contribution du Secrétariat, à établir quels travaux ont déjà été effectués, par qui, et quels en ont été les résultats. Il identifiera les lacunes à combler et définira clairement les meilleures pratiques. Il rassemblera en outre des données montrant les effets réels ou potentiels des investissements à grande échelle dans les terres agricoles, du point de vue socio-économique, écologique ou des droits de l'homme. Ces travaux permettront de mettre en évidence les principaux problèmes auxquels il faudra s'atteler.
- Ouvrir un espace de travail sur le web pour l'échange électronique d'informations et le stockage de données pertinentes. Cet espace sera intégré dans le site web du CSA et comportera un lien pointant vers le site sur les principes relatifs à l'investissement agricole (www.responsibleagroinvestment.org) administré par la Plateforme mondiale des donateurs pour le développement rural.
- Définir de manière précise le processus de consultation du CSA en tenant compte des implications budgétaires. Le Secrétariat du CSA établira une estimation des coûts du processus de consultation proposé.

8. Le groupe de travail à composition non limitée sur l'investissement agricole responsable, le groupe de travail à composition non limitée sur les Directives volontaires pour une gouvernance responsable des régimes fonciers applicables aux terres, aux pêches et aux forêts et le Groupe d'experts de haut niveau sur la sécurité alimentaire et la nutrition, en particulier l'équipe de projet chargée de l'étude sur les régimes fonciers et les investissements dans le secteur agricole, devraient travailler en étroite collaboration.

9. Parmi les initiatives existantes du CSA, ou d'autres entités, sur lesquelles s'appuiera le processus de consultation, on peut citer les suivantes (liste non exhaustive):

- a) Négociations sur les Directives volontaires pour une gouvernance responsable des régimes fonciers applicables aux terres, aux pêches et aux forêts, qui devraient être adoptées par le CSA à sa trente-septième session en octobre 2011;
- b) Rapport du Groupe d'experts de haut niveau sur la sécurité alimentaire et la nutrition sur les régimes fonciers et les investissements internationaux dans le secteur agricole, qui sera présenté au CSA à sa trente-septième session;
- c) Plan d'action qui doit être établi d'un commun accord par la FAO, le FIDA, la CNUCED et la Banque mondiale, notamment:
 - i) Rapports établis par les quatre organisations dans le cadre du G20 (Rapport préliminaire en mars 2011, Rapport final en juin 2011 et Sommet du G20 en novembre 2011)
 - ii) Consultations et réunions organisées par les quatre organisations, notamment:
 - Consultation avec le secteur privé (2 mars 2011)
 - Réunion annuelle de la Banque mondiale sur la terre et la pauvreté (Washington, 18-21 avril)
 - Consultation avec les pays les moins avancés (Conférence des Nations Unies sur les Pays les moins avancés, Istanbul, 11 mai 2011)
 - iii) Les quatre organisations « testeront » les principes tels que formulés dans le projet de texte, dans le cadre de projets pilotes avec les pays et le secteur privé. Les résultats de ces projets pilotes seront incorporés au processus de consultation. Les quatre organisations présenteront à titre d'information leur choix des pays pilotes et du concept à tester, en précisant leurs rôles respectifs. Ces projets pilotes ne seront pas financés par le CSA.

10. On trouvera à l'Annexe Ib d'autres initiatives pertinentes (Initiatives et processus connexes).

Étape 2: Processus de consultation du CSA sur des principes destinés à promouvoir un investissement agricole responsable

11. Un processus de consultation n'excluant personne et réellement participatif prendra du temps et devra faire fond sur des processus et des initiatives en cours (au sein du CSA ou pas). Certains de ces processus et initiatives ne seront achevés que fin 2011, comme par exemple l'adoption des Directives volontaires pour une gouvernance responsable des régimes fonciers applicables aux terres, aux pêches et aux forêts et la présentation au CSA, à sa trente-septième session, du rapport du Groupe d'experts de haut niveau sur la sécurité alimentaire et la nutrition sur les régimes fonciers et les investissements dans le secteur agricole, les résultats du Sommet du G20 en novembre 2011, les consultations régionales prévues, les études et les projets pilotes réalisés par les quatre organisations (FAO, Banque mondiale, FIDA et CNUCED) et le partenariat de dialogue (voir l'Annexe 1).

12. En novembre 2011, un large processus de consultation pourra suivre le même modèle que celui qui avait été engagé pour les Directives volontaires pour une gouvernance responsable des régimes fonciers applicables aux terres, aux pêches et aux forêts. On trouvera à l'Annexe 2 des informations plus détaillées à ce sujet. Des précisions supplémentaires devront être apportées, mais le processus de consultation devra comporter:

- des consultations électroniques axées sur les questions essentielles identifiées lors de la préparation des réunions du groupe de travail en 2011;
- des consultations à Rome et des consultations régionales;
- des réunions du groupe de travail de cinq à dix jours complets entre novembre 2011 et juin 2012, qui seront suivies d'un examen et d'une finalisation des débats en plénière, sous la direction du CSA et avec une participation non limitée, d'ici fin juillet 2012.

13. Les résultats du processus de consultation seront présentés au CSA, à sa trente-huitième session, en octobre 2012.

III. BUDGET

14. Le processus de consultation sur des principes destinés à promouvoir un investissement responsable dans le secteur agricole (étapes 1 et 2) devra être principalement financé, du moins en 2011, par des ressources extrabudgétaires. La raison en est que le budget de base du CSA pour 2010-2011 ne peut couvrir que deux activités, lesquelles ont déjà été définies: la mise au point d'un outil de cartographie des activités concernant la sécurité alimentaire et la nutrition au niveau des pays et l'élaboration du Cadre stratégique mondial. La question reste donc de savoir quelles parties prenantes s'engageront à soutenir financièrement un processus de consultation aussi large. Il conviendrait de s'adresser aux États Membres afin qu'ils contribuent activement à cette activité.

15. Le Secrétariat du CSA présentera au Bureau du CSA et au groupe de travail à composition non limitée une estimation des coûts du processus en deux étapes proposé, après que le CSA aura approuvé celui-ci, à sa trente-septième session. Il convient de noter que les différentes initiatives et processus qui sont recensés dans le cadre de l'étape 1 ne sont pas financés par le budget du CSA. Il semblerait, à la lumière du montant des contributions extrabudgétaires annoncées récemment, que le financement soit assuré pour 2011, mais pour l'exercice 2012-2013, les incertitudes demeurent.

ANNEXE 1

a. Contexte de l'élaboration de principes destinés à promouvoir un investissement agricole responsable

À l'occasion du Sommet du G8 à L'Aquila en juin 2009, le G8, *«en vue d'instaurer la sécurité alimentaire dans le monde»*, s'est engagé comme suit: *«constatant une tendance croissante à l'investissement agricole international, et notamment aux achats et aux locations de terres dans les pays en développement, nous travaillerons avec nos pays partenaires et les organisations internationales à l'élaboration d'une proposition commune sur les principes et les meilleures pratiques pour un investissement agricole responsable»*. En novembre 2009, la Déclaration du Sommet mondial sur la sécurité alimentaire, à Rome, énonçait ce qui suit: *«nous convenons de continuer à étudier les principes et les bonnes pratiques menant à des investissements internationaux responsables en faveur de l'agriculture»* (par. 40).

Depuis lors, la FAO, le FIDA, la CNUCED et la Banque mondiale ont œuvré ensemble à l'élaboration d'un projet de Principes pour un investissement agricole responsable. Une version synoptique de sept «principes pour un investissement agricole responsable qui respecte les droits, les moyens d'existence et les ressources» a été publiée conjointement par les quatre organisations en février 2010, comme une *«contribution au dialogue mondial en cours»*, et plusieurs réunions ont été organisées, au cours desquelles les principes ont été présentés et discutés. Parmi ces réunions, on peut citer celles organisées en marge de l'Assemblée générale des Nations Unies (New-York, septembre 2009), des Conférences régionales de la FAO pour l'Afrique, l'Asie-Pacifique, le Proche-Orient (mai à décembre 2010), de la Conférence annuelle sur la politique et l'administration foncières de la Banque mondiale (Washington, avril 2010) et de la session du Comité des produits de la FAO en juin 2010. Les principes proposés préconisent le respect des droits fonciers, la non-mise en danger de la sécurité alimentaire, la transparence et la bonne gouvernance, la consultation et la participation, la viabilité économique, la durabilité sociale et la durabilité environnementale.

Les Principes pour des investissements agricoles responsables sont actuellement utilisés par les quatre organisations pour fournir des orientations aux pays ou au secteur privé. Toutefois, bon nombre de gouvernements ne cherchent pas à être conseillés et acceptent sans réserve les investissements étrangers. Ceci témoigne de la nécessité de disposer de principes bénéficiant d'une véritable légitimité et recueillant un large consensus.

À sa trente-sixième session en octobre 2010, le Comité de la sécurité alimentaire mondiale *«prenant note du processus d'élaboration continue des principes pour un investissement agricole responsable qui respecte les droits, les moyens d'existence et les ressources, et conformément à son rôle, a décidé de lancer un processus ouvert d'examen de ces principes au sein du CSA»* (par. 26 ii du rapport final du CSA). Aucune précision n'a été fournie quant au déroulement de ce processus d'examen ni au résultat final escompté.

b. Initiatives et processus connexes

Il existe d'autres processus et initiatives tout aussi importants pour l'élaboration de principes pour un investissement agricole responsable.

Au lendemain du Sommet du G8 organisé à L'Aquila en juin 2009, le Rapporteur spécial des Nations Unies sur le droit à l'alimentation, M. Olivier De Schutter, a proposé un ensemble de dix Mesures et principes minimaux pour résoudre les problèmes soulevés par les achats et locations de terres à grande échelle du point de vue des droits de l'homme. Un peu plus tôt dans l'année,

d'importantes études relatives à la question des acquisitions transnationales de terres ont été publiées par l'IFPRI et par l'IIED/FAO/FIDA. Selon certains des pays et organisations consultés, la question des droits de l'homme n'est pas suffisamment prise en compte dans la version actuelle des Principes pour des investissements agricoles responsables.

Directives volontaires. Depuis 2009, une consultation à l'échelle mondiale est organisée en vue de l'élaboration de Directives volontaires pour une gouvernance responsable des régimes fonciers applicables aux terres, aux pêches et aux forêts. À sa trente-sixième session en octobre 2010, le CSA a encouragé la poursuite d'un processus ouvert d'élaboration des Directives volontaires en s'appuyant sur des processus régionaux existants, afin de soumettre ces Directives pour examen à la trente-septième session du CSA (octobre 2010). Le Comité a en outre demandé instamment aux gouvernements et aux autres parties prenantes qui participent au processus d'élaboration des directives volontaires et des Principes pour un investissement agricole responsable de faire en sorte que les deux processus soient cohérents et complémentaires. Les Directives volontaires et le Guide de mise en œuvre pour des acquisitions de terres et des investissements agricoles responsables qui permettra d'assurer la mise en œuvre de ces Directives seront la concrétisation du Principe n° 1. Il se peut également qu'il y ait des chevauchements entre les Directives volontaires et d'autres Principes pour un investissement agricole responsable. Une fois le projet de Directives volontaires disponible, il devra être examiné de près afin de déterminer s'il convient d'y faire référence dans certains des autres Principes. Afin de garantir la cohérence entre les deux processus, les représentants de chaque catégorie d'acteurs au sein du groupe de travail à composition non limitée sur les Directives volontaires devraient également prendre part au groupe de travail à composition non limitée sur les Principes. Une session plénière du CSA de quatre jours a été organisée en juin 2011 en vue de mener à leur terme les négociations sur les Directives volontaires. Une nouvelle session plénière se tiendra en octobre avant le CSA, avec adoption officielle lors de la trente-septième session du CSA.

Groupe d'experts de haut niveau. Le Groupe d'experts de haut niveau sur la sécurité alimentaire et la nutrition a été mandaté par le CSA à sa trente-sixième session: «*Le Comité (...) a demandé au Groupe d'experts de haut niveau d'entreprendre, en vue de les présenter lors de la trente-septième session du CSA (octobre 2010), des études sur les questions importantes suivantes:*

- *rôles respectifs des grandes plantations et des petites exploitations agricoles, y compris les incidences sur l'environnement, l'égalité hommes-femmes, l'économie et la société;*
- *examen des outils existants permettant de cartographier les terres disponibles;*
- *analyse comparative des outils pour aligner les investissements à grande échelle sur les stratégies nationales en matière de sécurité alimentaire.» (par. 26 iv) du rapport du CSA).*

Le 4 avril 2011, le mandat et la composition définitifs de l'équipe de projet désignée par le Comité directeur du Groupe d'experts de haut niveau pour l'étude sur les régimes fonciers et les investissements internationaux dans l'agriculture ont été communiqués. Cette équipe est composée de Camilla Toulmin (Chef d'équipe, UK), Prem Bindraban (Pays-Bas), Jun Saturnino Borras (Philippines) et Esther Mwangi (Kenya). La supervision de l'équipe de projet par le Comité directeur est assurée par le Prof. Rudy Rabbinge (Pays-Bas). En mai 2011, l'équipe a produit une première version de son rapport, qui a été soumise aux experts pour avis par voie de consultation électronique. Elle l'a ensuite parachevé et l'a de nouveau soumis aux experts externes au début du mois de juin. Le Comité directeur du Groupe d'experts de haut niveau a approuvé le rapport final en juillet 2011. Les résultats de cette étude pourraient avoir des répercussions directes sur le contenu des consultations relatives aux Principes pour un investissement agricole responsable.

G20. À l'occasion du Sommet de Séoul, en novembre 2010, les membres du G20 ont déclaré «*encourager tous les pays et toutes les entreprises à adhérer aux Principes pour un*

investissement agricole responsable». Ils ont en outre demandé «à la CNUCED, à la Banque mondiale, au FIDA, à la FAO et à d'autres organisations internationales concernées de définir des options pour la promotion d'un investissement agricole responsable» (mars 2011 pour le rapport préliminaire; juin 2011 pour le rapport final). Les rapports sur l'investissement agricole responsable rédigés par le G20 pourraient également être inclus dans le processus du CSA, si le Comité l'estime approprié, en vue d'une plus grande cohérence au niveau mondial.

Le Partenariat pour élargir le dialogue sur les acquisitions à grande échelle et solutions de remplacement possibles. En avril 2010, la Coalition internationale pour l'accès à la terre a conclu un partenariat avec des organisations régionales d'agriculteurs (Réseau des organisations paysannes et de producteurs de l'Afrique de l'Ouest, Association des agriculteurs d'Asie pour le développement rural durable, COPROFAM) et des ONG (Aide et Action et Oxfam) afin d'ouvrir le dialogue sur les acquisitions de terres à grande échelle et les éventuelles solutions de remplacement. Il a été lancé en avril 2010, en réaction directe à l'absence de consultation coordonnée et de dialogue ouvert associant les personnes les plus directement concernées sur la réponse appropriée à apporter à l'augmentation des investissements fonciers. Plus concrètement, ce Partenariat de dialogue vise à mieux comprendre les répercussions de ces investissements telles qu'elles sont perçues par les utilisateurs locaux des terres, et de quelle manière cette perception peut permettre de définir des mesures tenant davantage compte des intérêts de toutes les parties prenantes. Plusieurs consultations et réunions régionales de la société civile se sont tenues en 2010 et sont programmées pour 2011 et 2012:

- des consultations nationales organisées dans quatre pays asiatiques au plus par l'Association des agriculteurs d'Asie pour le développement rural durable, et éventuellement une réunion régionale pour l'Asie;
- des consultations nationales dans deux pays par région en Afrique centrale, occidentale, australe et orientale, sous la houlette d'organisations régionales d'agriculteurs;
- une conférence panafricaine sur le droit des femmes à la terre et les acquisitions de terres à grande échelle, organisée par Aide et Action et Oxfam à Nairobi, au Kenya, du 30 mai au 2 juin 2011;
- une réunion consultative pour l'ensemble de l'Afrique au début de l'année 2012.

La Coalition internationale pour l'accès à la terre est également en train d'achever une étude mondiale relative aux pressions commerciales exercées sur les terres (voir aussi le portail www.commercialpressuresonland.org) et est engagée, avec Oxfam, le CIRAD et le CDE à l'Université de Bern, dans un projet de suivi des acquisitions de terres à grande échelle réalisées au cours des 18 derniers mois. Les données seront publiées en septembre. Les résultats de ces consultations, rapports et activités de suivi devraient être intégrés au processus de consultation du CSA.

Il existe également un certain nombre d'initiatives potentiellement pertinentes en matière d'investissements agricoles du secteur privé:

- les normes de performance de la Société financière internationale (actuellement en cours de révision en vue de leur renforcement)
- les Principes de l'Équateur pour les banques
- le processus Ruggie relatif aux entreprises et aux droits de l'homme
- certaines initiatives multipartites, comme la Table ronde pour une huile de palme durable.

De même, il existe des initiatives régionales intéressantes comme les Directives relatives à la politique foncière de l'Union africaine, qui garantissent que les groupes de pays les plus touchés participent activement au processus.

Les **réseaux d'agriculteurs africains** sont en train de mettre au point leurs propres propositions pour un investissement agricole favorable aux petites exploitations familiales. Ils ont organisé les 4 et 5 mai derniers à Yaoundé un atelier sur les quatre thèmes suivants:

- Besoins des exploitations familiales en matière d'investissement
- Évolution des stratégies d'investissement et mesure dans laquelle elles répondent à ces besoins
- Participation des organisations d'agriculteurs à l'élaboration et à la mise en œuvre des programmes d'investissement
- Plan d'action pour donner suite à l'atelier.

Lors du **Forum social mondial** tenu à Dakar en février 2011, des organisations de la société civile et des mouvements sociaux ont adopté l'«Appel de Dakar contre les accaparements de terres», qui s'appuyait sur plusieurs conférences et rencontres organisées sur le thème des investissements à grande échelle et demandait au CSA de rejeter les Principes pour un investissement agricole responsable, qui, selon ses auteurs, est illégitime et ne permet pas de résoudre le problème de l'accaparement des terres. Dans la foulée, un moratoire sur les acquisitions de terres à grande échelle a été demandé.

Le **Land Deal Politics Initiative (LDPI)**, Initiative de recherche sur la dimension politique des grandes transactions foncières), est un réseau d'universitaires qui fournit des preuves documentaires solides grâce à des études de terrain détaillées sur la politique économique, l'écologie politique et la sociologie politique des achats de terres; ces études sont axées sur l'alimentation, les biocarburants, les minéraux et la conservation. Les premières réflexions du LDPI ont été présentées à l'occasion de la Conférence internationale sur l'accaparement des terres organisée au début du mois d'avril à l'Université du Sussex. Les résultats de la Conférence sont disponibles (en anglais) à l'adresse: www.future-agricultures.org/land-grab.html. Le LDPI prévoit d'organiser une conférence de suivi à Cornell à l'automne 2012, qui s'articulera autour des lacunes principales, de thèmes nouveaux et des moyens d'éviter l'«accaparement des terres».

Les **Groupes de travail du CIP sur les terres et l'investissement** ont animé un séminaire sur les politiques relatives aux terres et aux investissements agricoles lors de la réunion du Comité de coordination du mécanisme international de la société civile tenue à Cordoue, en Espagne, du 30 mai au 2 juin 2011. L'objectif premier de ce séminaire était de déterminer quels étaient les problèmes principaux du point de vue des paysans, des populations autochtones, des pasteurs nomades et des pêcheurs, afin de formuler des propositions en matière d'investissements agricoles. D'autres manifestations suivront, mais elles n'ont pas encore été programmées.

Le **Land Governance Assessment Framework** (Cadre d'évaluation de la gouvernance foncière) cherche à construire des séries de données permettant de contrôler l'évolution dans le temps des indicateurs fonciers et de mener des évaluations en matière de gouvernance foncière. Cette approche quantitative sera complétée par des évaluations qualitatives. La coordination de l'initiative est assurée par l'IFPRI, qui travaille avec les coordonnateurs nationaux pour mener des études spécifiques et nouer le dialogue avec les gouvernements.

La cohérence devrait également être garantie par les Directives de la FAO sur la concrétisation du droit à l'alimentation et la Déclaration finale de la Conférence internationale sur la réforme agraire et le développement rural, ainsi que les principes formulés par le Rapporteur spécial sur le droit à une alimentation suffisante.

ANNEXE 2

PARTICIPATION, FORMAT ET CONTENU

Cette annexe fournit des précisions quant à la participation à la consultation proposée sur les principes destinés à promouvoir un investissement agricole responsable, son format et son contenu.

a. Participation

Il est généralement admis que la concertation autour des Principes destinés à promouvoir un investissement agricole responsable et sur ce thème en général n'a pas encore été suffisante. Une large consultation est indispensable au sein du CSA et aux niveaux mondial, régional et national, afin d'établir la confiance, de renforcer l'adhésion à ces principes et d'en asseoir la légitimité. Ce processus devra être aussi ouvert que possible, afin de faire en sorte que toutes les parties concernées soient correctement représentées, comme par exemple:

- les gouvernements des pays bénéficiaires des investissements, en particulier les pays les plus touchés par les investissements à grande échelle, ainsi que des pays investisseurs;
- les organisations internationales, parmi lesquelles les quatre organisations d'origine (FAO, FIDA, CNUCED et Banque mondiale) et d'autres comme l'Équipe spéciale de haut niveau sur la crise mondiale de la sécurité alimentaire et le Rapporteur spécial sur le droit à l'alimentation;
- la société civile, par l'intermédiaire du Mécanisme international de la société civile, qui est le mécanisme ad hoc pour faciliter la participation des organisations non gouvernementales et des organisations de la société civile dans tous les processus du CSA. Il s'agit notamment d'obtenir un financement suffisant pour la conduite d'un processus autonome d'élaboration de la contribution de ces organisations à la consultation. La participation de plateformes comme le «Partenariat pour élargir le dialogue sur les acquisitions à grande échelle et leurs solutions de remplacement possibles» devrait également être garantie;
- le secteur privé, et notamment les entreprises qui travaillent dans les domaines de la production agricole et des fonds d'investissement. Des méthodes inédites doivent être envisagées afin de garantir que tous les acteurs concernés du secteur privé participent pleinement et activement au processus de consultation.

b. Format

Le processus de consultation sur les Principes pour un investissement agricole responsable peut faire écho à celui qui a été mis en place pour les Directives volontaires pour une gouvernance responsable des régimes fonciers applicables aux terres, aux pêches et aux forêts (pour lesquelles 15 consultations régionales et thématiques ont été organisées en 16 mois).

Des consultations électroniques et des réunions plénières de négociations portant sur les principales questions sur lesquelles un consensus doit être trouvé doivent être organisées. Un espace de travail électronique doit également être mis en place sur le site web du CSA; on y trouvera des moyens de consultation électroniques comme des questionnaires, des forums d'échange d'informations et des liens vers le site www.responsibleagroinvestment.org.

Des réunions plénières avec la participation de tous les acteurs concernés pourront se tenir à Rome, et être organisées en marge de consultations régionales lorsqu'il existe une possibilité de les associer à un événement ou à une initiative existants.

c. Contenu

Si les acquisitions de terres à grande échelle en restent le thème principal, les débats devront être axés autour de la question plus large de savoir quel type d'investissement permettra au mieux de garantir la sécurité alimentaire et nutritionnelle. Les éventuelles solutions de remplacement aux acquisitions de terres à grande échelle doivent également être examinées dans le contexte de la consultation. En fonction des objectifs spécifiques poursuivis, comme la sécurité alimentaire et nutritionnelle, la sécurité énergétique ou l'atténuation des effets du changement climatique, il existe tout un éventail de modèles d'investissement qui pourraient permettre d'éviter les acquisitions de terres à grande échelle, en privilégiant la collaboration avec les producteurs locaux sur leurs propres terres. En outre, la consultation ne devra pas se contenter d'aborder les seuls investissements privés, mais également les investissements publics et les investissements des agriculteurs eux-mêmes.

Il est important de définir clairement les thèmes et les idées qui ont été oubliés lors de l'élaboration des principes actuels, et qui doivent aujourd'hui être pris en compte. On peut notamment citer la résolution des litiges, les solutions de remplacement à l'agriculture à grande échelle pour une production alimentaire et agricole durable, l'ancrage des Principes dans les obligations incombant aux États en matière de droits de l'homme en vertu du droit international, l'inclusion du principe du consentement libre, préalable et éclairé, la transparence et le suivi.

La consultation devrait également porter sur:

- le contenu des principes élaborés par les quatre organisations, compte tenu des principes établis par d'autres acteurs comme le Rapporteur spécial sur le droit à l'alimentation;
- la liste des «parties prenantes» (les personnes à qui sont destinés les Principes pour un investissement agricole responsable);
- la question de savoir si ces principes doivent être entérinés, approuvés ou soutenus d'une quelconque autre manière par la réunion plénière du CSA et/ou d'autres organes directeurs.

Et, dans un deuxième temps:

- l'application des principes (promotion, communication, appui technique, statut juridique, guides pratiques, renforcement des capacités, «étiquetage», etc.);
- l'examen de mesures incitatives fortes et spécifiques en appui à cette application;
- la liste des pays pilotes dans lesquels la faisabilité et les effets de l'application des principes peuvent être «testés»;
- l'établissement d'une méthode de suivi et de mécanismes de responsabilisation afin de garantir l'application des principes;
- l'établissement d'une méthode permettant la révision des principes une fois leur efficacité évaluée.

Il existera une possibilité de modifier, de perfectionner et/ou de compléter les principes pour un investissement responsable élaborés par la FAO, le FIDA, la CNUCED et la Banque mondiale, si nécessaire, et dans les limites de ce qui est réaliste. Toute modification proposée devra être le résultat du processus de consultation décrit ci-dessus, et d'une étroite collaboration avec les quatre organisations qui sont à l'origine des principes ainsi qu'avec les rédacteurs d'autres principes. Les quatre organisations ont confirmé qu'elles soutenaient sans réserve le processus de consultation du CSA.

Les principes sont et restent volontaires par nature, et ne peuvent donc avoir force exécutoire. Toutefois, il convient d'offrir aux gouvernements et aux entreprises privées des incitations à prendre en compte ces principes lorsqu'ils prennent des décisions et les mettent en œuvre.